

Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)

De : Roy, Cecely (SPAC/PSPC)
Envoyé : 13 août 2020 à 10 h17
À : Church, Leslie (SPAC/PSPC); fitz-morris, James (SPAC/PSPC);
Gerasimov, Boyan (SPAC/PSPC)
Cc: Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)
Objet: POUR APPROBATION : Pour approbation par le Cabinet du ministre :
Réponse des médias / Niveau 1 – Suivi – COVID-19 – Détails du contrat de
Medicom / The Globe and Mail

Bonjour,

Dites-moi si cela vous convient. Nous le communiquerons également à MAA pour approbation.

Merci!

Cecely Roy
343-549-7293

//

The Globe and Mail

Silcoff, Sean (The Globe and Mail)

Date de l'appel : 12 août 2020 à 12 h 50

Échéance : 13 août 2020 à 9 h

Niveau 1 – Suivi – COVID-19 – Détails du contrat avec Medicom

CONTEXTE : Le journaliste a posé des questions sur certains détails du contrat conclu avec Medicom. L'ASPC a répondu à ses questions. Le journaliste a communiqué avec le Cabinet du ministre pour s'informer des garanties prévues par l'entente, c'est-à-dire de l'assurance que Medicom sera capable de produire des masques N95 et des masques chirurgicaux destinés au Canada au cours des 10 prochaines années.

Q1. Le prix unitaire des deux masques fabriqués au Canada par Medicom est-il plus élevé que celui des masques de fabricants étrangers? Dans l'affirmative, pourquoi alors poursuivre la production de masques au Canada?

Q2. Quelles sont les garanties prévues pour la prolongation du contrat de 10 ans?

Q3. Qu'est-ce qui éclairerait les négociations sur le prix après trois ans?

Q4. Quelle est la garantie minimale?

Propos de la ministre

« L'une des leçons les plus importantes tirées de notre réponse à la pandémie COVID-19 est que le secteur manufacturier canadien a la résilience et la souplesse nécessaires pour prendre un autre virage dans un laps de temps relativement court. Nous avons la capacité de produire de l'EPI chez nous. Voilà quelque chose que nous voulons faire progresser. Les entreprises canadiennes ont continué à soutenir

nos efforts pour lutter contre la pandémie, en réembauchant les membres de leur équipe ou en créant de nouveaux emplois pendant cette période économique difficile. Au cours des derniers mois, le Canada a créé un secteur qui n'existait pas auparavant. Afin de répondre à nos besoins à court et à long terme en matière d'EPI et de fournitures médicales, nous avons dû diversifier les chaînes d'approvisionnement du Canada, ce qui inclut en grande partie l'établissement et le renforcement de la production canadienne.

La capacité est là. L'ingéniosité est là. Les ententes que nous avons conclues ne prouvent rien d'autre. Quarante-quatre pour cent ont été conclues avec des fabricants canadiens, pour ce qui est de la somme totale en dollars. Nous devons être prêts à faire face à toute éventualité en cas de pandémie, qu'il s'agisse d'une éventuelle deuxième vague ou de poussées potentielles, et être prêts à répondre aux demandes futures. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de disposer de solutions à long terme, fabriquées au Canada, pour répondre aux besoins de notre pays en matière d'EPI. »

Contexte

Le contrat avec Medicom garantit la livraison de 20 millions de masques N95 et de 24 millions de masques chirurgicaux de niveau 3 par an pendant 10 ans, tous produits dans leur usine de fabrication de Saint-Laurent, au Québec, qui est déjà en activité.

Ce contrat est un investissement dans la capacité nationale de production d'équipement de protection individuelle essentiel, ce qui nous permettra de disposer d'une source d'approvisionnement stable – pendant la pandémie actuelle et à l'avenir – sans que nous dépendions entièrement de fournisseurs étrangers pour des produits comme les masques N95.

Les prix unitaires pour les trois premières années du contrat sont fixes, et sont compétitifs par rapport aux prix de ces articles avant la pandémie. Ces prix seront négociés de nouveau après les trois premières années, en fonction des coûts du fournisseur et les niveaux de profit établis dans l'accord initial.

Les autres détails du contrat ne peuvent être divulgués pour des raisons de la confidentialité commerciale.

.....

Réponse fournie le 12 août 2020

Q1. Quelle est la valeur totale du contrat conclu avec Medicom? Pouvez-vous me fournir un chiffre précis? Cette valeur est-elle publiée quelque part?

R1. Le gouvernement du Canada continue de déployer des efforts sans précédent pour acquérir les fournitures et l'équipement dont les travailleurs de la santé de première ligne, les autres travailleurs des services essentiels et les Canadiens ont besoin pour demeurer en santé et en sécurité. Nous poursuivons vigoureusement des acquisitions sur le marché mondial, alors que nous sommes confrontés aux risques posés par la fragilité des chaînes d'approvisionnement, la fluidité de la situation actuelle et l'intensification de la demande.

Afin de fournir aux Canadiens des renseignements sur la réponse du Canada à la pandémie de COVID-19, SPAC divulgue **ici** le nom des fournisseurs ainsi que les montants des contrats conclus pour le compte d'autres ministères et

organismes gouvernementaux relativement à l'EPI et aux fournitures et équipements médicaux/de laboratoire, sauf dans les cas suivants:

Compte tenu de la nature mondiale de la pandémie et de la concurrence féroce pour les fournitures, SPAC protège les noms des fournisseurs pour certains produits difficiles à obtenir, notamment les respirateurs N95, les gants et les écouvillons. La protection de cette information aidera à sécuriser ces sources d'approvisionnement dans le cadre des efforts continus d'approvisionnement en EPI du Canada.

Contrat conclu avec Medicom

AMD Medicom inc. a répondu à la demande du Canada en proposant un contrat de haut niveau, d'une durée de 10 ans, relativement à la production et à la distribution au Canada de masques médicaux (avec boucles de contour d'oreille) et de masques respiratoires N95 essentiellement au profit du gouvernement du Canada.

En avril 2020, SPAC a conclu un contrat à fournisseur unique de dix ans avec Medicom, à un prix ferme établi pour les trois premières années, et selon un prix à négocier annuellement pour sept années supplémentaires. Le contrat est évalué à 94 millions de dollars sur trois ans, et la valeur des sept années restantes fera l'objet de négociations futures.

Le contrat prévoit la livraison de 20 millions de masques N95 et de 24 millions de masques chirurgicaux de niveau 3 par année pendant 10 ans, qui seront produits dans une usine de fabrication nouvellement établie à Montréal.

Q2. Est-ce possible, dans le cadre du contrat, que le gouvernement hausse sa demande annuelle au-delà de 20 millions de masques N95 et de 24 millions de masques chirurgicaux?

R2. Le contrat ne prévoit pas la fourniture de quantités supplémentaires de masques.